

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

L'an 2026 et le 28 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Madelénat, maire.

PRÉSENTS : M. Madelénat, Mr Cousot, Mr Chenu, Mr Werner, Mr Rigaud, Mme Landemaine, Mme Chenu, Mme Binet, Mme Reynès, Mr Souchet

ABSENT EXCUSES : Mme Braun

POUVOIRS : Mme Braun à Mme Landemaine

A été nommé(e) secrétaire : Mr Werner

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents ou représentés : 11

Date de la convocation : 13/04/2026

Date d'affichage : 13/04/2026

Début de séance à 19h07

SOMMAIRE

- Approbation du PV du 30 mars 2026
- approbation du CFU 2025
- affectation du résultat 2025
- taux de fongibilité 2026
- taux des taxes directes locales 2026
- vote du budget primitif
- Désignation des membres de la commission communale d'impôts direct (CCID)
- désignation du référent déontologue
- adhésion à l'association des maires ruraux de France (AMRF)
- Prime de naissance
- CLECT

En introduction, Gaëlle Binet, intervient au sujet d'un article calomnieux paru dans la presse au sujet du Maire Frédéric Madelénat et rappelle que l'ensemble du Conseil Municipal lui renouvelle tout son soutien et toute sa confiance, et ne se laisse pas déstabiliser par ces attaques infondées.

Mr Madelénat demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour : désignation des membres siégeant à la CLECT.
Le conseil municipal valide cet ajout à l'unanimité.

Approbation du PV du conseil municipal du 30/03/26

Réf : 2026_13 - acte déposé en préfecture le 04/05/2026

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2026.
Le Procès-Verbal est adopté.

A la majorité (pour : 10 - contre : 0 - abstention : 1 (David Souchet))

Mr Souchet affirme n'avoir reçu aucun document concernant le budget avec la convocation du conseil municipal ou avant la réunion. Il évoque une difficulté pour les conseillers municipaux de voter un budget sans avoir connaissance des éléments suffisamment tôt pour les étudier.

Mr Madelénat s'étonne de cette situation et confirme que tous les conseillers municipaux ont reçu une ébauche du budget le 16 avril en même temps que la convocation, que le budget a été finalisé la veille du conseil, et chacun a normalement été destinataire des éléments finalisés en prévision du conseil municipal, par les soins de la secrétaire de mairie.

M. Souchet accepte que l'on poursuive la séance.

Emmanuel RIGAUD présente les comptes administratifs de la commune pour 2025, les axes budgétaires 2026 et le budget 2026 par section financement et investissement.

Le Maire rappelle que la 1^{ère} année du mandat est principalement une année d'inventaire, d'étude et de réflexion.

Cependant, il est prévu cette année de refaire des portions de routes les plus détériorées (par ordre de priorité).

Concernant les logements de l'ancienne école, la rénovation de l'existant va être définie le plus rapidement possible.

A l'échelle du mandat, il est prévu d'entreprendre des travaux de rénovation de l'église. Les 1^{er} diagnostics datent de 2021, cette semaine un 2^{ème} diagnostic sera établi par un architecte spécialisé dans le patrimoine pour établir les priorités de préservation (toit, structure...).

Pour ces travaux, la mairie seule ne pourra pas subvenir seule aux coûts mais il est envisagé un financement grâce à des subventions, de l'emprunt, du mécénat grâce à l'association pour la sauvegarde du patrimoine qui sera créée et enfin grâce à l'accompagnement de la Fondation du Patrimoine.

Concernant la fiscalité, M. Rigaud souligne que la fiscalité a augmenté en 5 ans de 15%.

Le conseil propose une baisse de 2 points, ainsi la taxe habitation sur les résidences secondaires passera de 9,62% à 9,25%, la taxe foncière sur le bâti de 31, 89% à 29,89 et la taxe foncière sur le non bâti passera de 29,95% à 27,95%.

Il a été souligné que la commune rembourse actuellement deux emprunts, un pour le carrefour à Dejointes jusqu'en juin 2027, et un second pour l'atelier technique jusqu'en 2039.

M. Souchet exprime son inquiétude quant à l'équilibre du budget proposé, qui selon lui, n'est possible qu'en se servant des économies des mandats précédents.

M. Rigaud réplique que cela est faux puisque notre budget doit endosser des factures liées au projet de rénovation engagée par l'ancien conseil.

De plus, dans le budget présenté, M. Rigaud explique que les dépenses prévues et budgétées pour l'année 2026, ne seront pas obligatoirement effectuées, conformément à ce qui est couramment pratiqué en matière budgétaire.

M. Julien Cousot interroge M. Souchet sur le coût des études et remet en doute le fait que le financement du dossier rénovation prévu par l'ancien conseil porte aussi sur le volet étude, ce qui signifie que les 65000€ d'études préliminaires n'auraient pas été financés.

Approbation du CFU 2025

Réf : 2026_14 - acte déposé en préfecture le 04/05/2026

Le maire sort pour le vote du CFU 2025.

Le CFU est validé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0)

Affectation du résultat 2025

Réf : 2026_15 - acte déposé en préfecture le 04/05/2026

Après lecture de la délibération, l'affectation du résultat 2025 est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0)

Vote du taux de fongibilité

Réf : 2026_16 - acte déposé en préfecture le 04/05/2026

La fongibilité est expliquée aux conseillers municipaux : possibilité de déplacer des crédits d'un chapitre à l'autre si besoin dans la limite de 7.5% du montant du chapitre.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0)

Vote du taux des taxes directes locales

Réf : 2026_17 - acte déposé en préfecture le 04/05/2026

Le Maire propose une baisse de la fiscalité locale sur les trois taxes prélevées par la commune et demande l'approbation sur les taux suivants :

Taxe foncière non bâti :	27.95%
Taxe foncière bâti :	29.89%
Taxe habitation :	9.25%

M. Souchet Souligne à nouveau que cette baisse est rendue possible grâce aux économies des années précédentes.

Mr Rigaud évoque le côté « bon élève » de la commune parmi les communes de la CDC avec les nouveaux taux et la commune est dans la moyenne fiscale.

A la majorité (pour : 10 - contre : 0 - abstention : 1 (David Souchet))

Vote du budget primitif 2026

Réf : 2026_18 - acte déposé en préfecture le 04/05/2026

Monsieur Souchet affirme que proposer des recettes inférieures aux dépenses conduira à annuler la capacité d'autofinancement de la commune en trois ans. Monsieur Rigaud réfute ces arguments en insistant sur la nécessité d'éponger le passif laissé par la précédente équipe. Le Maire clôt la discussion en précisant que la question de l'ancien maire est d'intérêt et qu'une réponse sera faite par écrit ces prochaines semaines.

A la majorité (pour : 10 - contre : 1 - abstention : 0 (David Souchet))

Membres de la CCID

Réf : 2026_19 - acte déposé en préfecture le 04/05/2026

Une explication sur le rôle de la commission CCID est faite.
Le conseil municipal valide les membres proposés à l'unanimité.

A la majorité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0)

Désignation du référent déontologue

Réf : 2026_20 - acte déposé en préfecture le 04/05/2026

Le Maire propose la nomination de M DURISSAUD comme référent déontologue (il était déjà le référent lors du précédent mandat) et demande l'approbation

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0)

Adhésion à l'association des maires ruraux de France (AMRF)

Réf : 2026_21 - acte déposé en préfecture le 04/05/2026

Le Maire propose d'adhérer à l'association des maires ruraux de France (AMRF) pour une cotisation annuelle de 105€ et demande l'approbation

A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstention : 1)

Prime de naissance / adoption

Réf : 2026_22 - acte déposé en préfecture le 04/05/2026

Dans le but de rendre la commune attractive pour les jeunes ménages, le Maire propose de créer une prime de naissance pour les enfants nés ou adoptés dont les parents résident sur la commune au moment de la naissance ou de l'adoption.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la création de cette prime.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0)

Nomination des membres de la CLECT

Réf : 2026_23 - acte déposé en préfecture le 04/05/2026

Le Maire propose de nommer les représentants à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui a pour but d'observer les charges de la Communauté de Commune :

Frédéric Madelénat et Emmanuel Rigaud.

A l'unanimité (pour : 11 - contre : 0 - abstention : 0)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Pont de Congy :
Le Maire évoque les dégradations au pont de Congy. Il a porté plainte et demandera des réparations au civil. Il évoque le projet de création d'une zone protégée au pont de Congy. L'entretien de cette zone protégée ne pourra se faire uniquement par l'agent technique

communal et devra induire une participation associative.

- Chemins ruraux :

Le Maire fait le point sur l'entretien des chemins ruraux. Il souligne le fait que certains chemins ne sont plus praticables du fait de leur dégradation que par de gros engins agricoles. Les agriculteurs usagers de ces chemins seront invités à les remettre en état. Certains chemins ont déjà été réhabilités par des agriculteurs.

- Sécurité routière :

Le Maire évoque la circulation routière rue du Puits Veslin et souhaite en accord avec la Mairie de Nérondes mettre en place des mesures supplémentaires de sécurité routière pour répondre à l'inquiétude légitime des habitants. Ces mesures pourront consister en une limitation de vitesse à 30 km/h et la mise en place d'un ou plusieurs Stop supplémentaires.

Le Maire indique avoir contacté le dirigeant de la carrière, M MORINI, qui se propose de fournir gratuitement matériaux et remettre en état 500 mètres de chemin par an. Il y aura lieu de faire le point sur la nature et la qualité de la contribution proposée par la carrière, et de dégager des priorités d'intervention.

- Eclairage public :

Michel Werner est en contact avec le SDE afin de régler le problème d'éclairage public à Dejointes. La mairie est en attente d'un devis pour modifier le système d'éclairage (abaissement de la lumière la nuit sans coupure complète).

- Antenne 4G :

Monsieur le maire demande des explications sur le dossier à Mr Souchet.

M. Souchet précise qu'il y a une convention avec la Société ATC.

Cependant le dossier est au point mort car les différents opérateurs jugent les prestations trop chères, et les travaux ne peuvent commencer tant qu'aucun contrat avec les opérateurs n'a été signé. La mise en vente de SFR est un frein supplémentaire à l'avancée du projet.

- Association de sauvegarde du patrimoine :

Monsieur le maire souhaite la création de l'association par les habitants de la commune.

L'association devra être effective rapidement puisqu'elle devra avoir 2 ans d'existence effective avant de pouvoir solliciter des subventions. Il s'agit d'une structure qui permettra de fédérer autour du patrimoine et de recueillir des dons défiscalisés.

- Commission sécurité :

Le maire explique les raisons de la création de cette commission (travail sur la délinquance, cambriolages...). Il rencontrera prochainement le responsable de la gendarmerie pour faire le point sur ces sujets. Une réflexion sur les nouveaux moyens de prévention de la délinquance en voie de généralisation dans la plupart des communes sera engagée, comme par exemple la vidéoprotection.

- Cérémonie du 8 mai :

Une cérémonie sera faite pour la commémoration du 8 mai. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants.

Le Maire invite l'ensemble des habitants de la commune à se joindre à la cérémonie de commémoration du 8 mai (rdv 10h45 devant la Mairie). Un verre de l'amitié sera servi à la salle des fêtes à l'issue de la cérémonie.

La séance est levée à 20 heures 40 minutes.

Fait à Chassy, le 28 avril 2026

Le Maire,
Frédéric MADELÉNAT

Le secrétaire de séance,
Michel Werner